



Succession - vente de maison

Par **Maryse**, le **01/02/2008** à **10:11**

bonjour, je me permets de vous demander une précision et merci à l'avance d'y apporter réponse :

- nos parents ont acheté une maison et fait une donation entre époux au moment de l'achat
- notre père vient de décéder et notre mère décide de vendre la maison
- le produit de la vente revient-il intégralement à notre mère ?
- notre soeur "réclame sa part" - quel en est la "valeur"
- moi et mon frère trouverions normal que tout revienne à notre mère
- pouvez-vous préciser quelle est la quotité de chacun
- pouvons nous nous opposer à ce que notre soeur ai sa part ce que nous trouvons inadmissible - merci à l'avance - bonne journée -